

N/REF : 3/12/2025 9H26 C:000053 I:00239
V/REF : AC/C34421
V/Email reçu le Mercredi 03/12/2025 à 9H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le

09 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : MME COLOM CATHERINE - 06 28 61 78 70
LOGEMENT N° 004505, PORTE N°4505, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT DU MEUBLE SOUS ÉVIER 3P

Donneur d'ordre : M. W CHOUARAN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEPOSE DU MEUBLE SOUS EVIER 120
FOURNITURE ET POSE MEUBLE SOUS EVIER 120
RÉALISATION D'UN JOINT SILICONE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/25 à 13H28 M. W CHOUARAN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss évier compl.3pts 120mm	1	255,00	255,00
TOTAL H.T.				255,00
T.V.A. a 10,00%				25,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>280,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.